

**DEPARTEMENT  
DU LOIRET**

\*\*\*\*\*

**VILLE DE  
SAINT JEAN DE LA RUELLE**

Nombre de Conseillers en exercice : 33

**OBJET : 2026-34 Mise à jour du tableau des effectifs non permanents.**

Le Maire, soussigné, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal ont été affichées en Mairie, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-25, et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.



**Fabien RIVIERE DA SILVA**  
Maire de Saint Jean de la Ruelle



**Mathias THIBAUDAT**  
Secrétaire de séance

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
**SEANCE DU 7 AVRIL 2026**

L'An Deux Mille Vingt-Six, le 7 avril à 18 heures, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DE LA RUELLE légalement convoqué, s'est réuni à la salle Anna Marly sous la Présidence de Monsieur Fabien RIVIERE DA SILVA, Maire.

**PRESENTS :**

M. RIVIERE DA SILVA	M. FREDI
Mme DESNOUES	Mme BAROINI
M. THIBAUDAT	Mme LOQUET
Mme LE BIHAN	Mme PAROU
M. HUBERT	M. LAFRAYHI
Mme BELLIZIO	M. MONGAS
M. GBEDAHOU	M. REGNIER
Mme HAMEAU	Mme BALLA
M. PAOLI	M. MABOUSSOU
M. PIVAIN	M. ASSAM
Mme PARAYRE	M. HUYGHUES DES ETAGES
Mme GAMBONI	M. POULET
Mme BOIS	Mme VIEIRA
M. LENORMAND	Mme DAHOU
Mme GAUTHIER	

Formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS ET REPRESENTES :** Mme BUREAU a donné pouvoir à M. HUBERT, Mme BERANGER a donné pouvoir à Mme DESNOUES, M. CHAILLOU a donné pouvoir à M. RIVIERE DA SILVA, M. PERNIN a donné pouvoir à M. THIBAUDAT.

**ABSENT :** Néant

**SECRETARE DE SEANCE :** M. THIBAUDAT

**2026-34 Mise à jour du tableau des effectifs non permanents.**

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci. Ainsi, il appartient au Conseil Municipal de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire peut, pendant la durée de son mandat, recruter en tant que de besoin les agents non titulaires sur des postes non permanents dans le cadre de l'article L332-23 du Code Général de la Fonction Publique.

Il convient de mettre à jour le tableau pour s'adapter au mieux aux besoins des services et notamment :

- au sein du pôle vie des écoles et au pôle accueil et formalités administratives sur le grade d'adjoint technique, à temps non complet,
- au sein du centre aquatique sur le grade d'éducateur des activités physiques et sportives, à temps complet,
- et un poste de rédacteur rattaché à la Direction des Ressources humaines et en appui de l'ensemble des services municipaux.

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L313-1 et L332-23,  
Considérant que les collectivités peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité ou à un accroissement temporaire d'activité,

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 2 avril 2025,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** de mettre à jour le tableau des effectifs des emplois non permanents comme suit :

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget.

 <b>Fabien RIVIERE DA SILVA</b> Maire de Saint Jean de la Ruelle	 <b>Mathias THIBAUDAT</b> Secrétaire de séance
---	--

« Le Maire certifie, sous sa responsabilité :

- le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>, et ce, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat,
- informe que dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, que cette démarche interrompt le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »



**ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

DIRECTION ou POLE	CADRE D'EMPLOI OU GRADE	Emploi	CAT.	EFFECTIF MAX	QUOTITE DE TEMPS DE TRAVAIL	REMUNERATION	REFERENCE DELIBERATION
Centre aquatique	Cadre d'emplois éducateurs des APS	Maitre nageur	B	2	Temps non complet (28/35 <sup>ème</sup> )		Délib n°2021-210 du 22 novembre 2021
		Surveillant de baignade					
Police Municipale	Adjoint technique	agent sécurité école	C	6	Temps non complet (4,5/35 <sup>ème</sup> )	En fonction du niveau du diplôme et de l'expérience professionnelle	Délib n°2021-210 du 22 novembre 2021
	Adjoint technique	agent de sécurité des écoles chargé de l'ouverture et de la fermeture des lieux publics					
Accueil et formalités administratives	Adjoint technique	Ouverture des lieux publics	C	1	Temps non complet (9/35 <sup>ème</sup> )		Délib n°2021-210 du 22 novembre 2021
			C	1	Temps non complet (3/35 <sup>ème</sup> )		Délib n°2026-34 du 7 avril 2026



## Conseil Municipal du 7 avril 2026

<b>Vie des écoles</b>	Adjoint technique	Agents d'entretien et de restauration	C	15	Temps non complet (17,5/35 <sup>ème</sup> )	<b>Postes 17,5h</b> Délib. n°2021-210 du 22 novembre 2021
						<b>Postes 25h</b> <b>10 postes</b> Délib. n°2023-389 du 9 juin 2023
						<b>2 postes</b> Délib n°2026-34 du 7 avril 2026
						<b>Postes temps complet</b> Délib n°2021-210 du 22 novembre 2021
	Adjoint technique	ATSEM		2	Temps non complet (17,5/35 <sup>ème</sup> )	<b>Postes 17,5h</b> Délib n°2021-210 du 22 novembre 2021
				3	Temps complet	<b>Postes temps complet</b> Délib. n°2023-389 du 9 juin 2023

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le 10/04/2026

ID : 045-214502858-20260407-DELIB2026\_34-DE





Animation urbaine	Cadre d'emploi des animateurs	Animateur	B	3	Temps complet	2023
	Cadre d'emploi des Adjoints d'animation	Animateur	C	8 20 10 15 40 20 20 10	Temps non complet (2/35 <sup>ème</sup> ) Temps non complet (5/35 <sup>ème</sup> ) Temps non complet (10/35 <sup>ème</sup> ) Temps non complet (15/35 <sup>ème</sup> ) Temps non complet (20/35 <sup>ème</sup> ) Temps non complet (25/35 <sup>ème</sup> ) Temps non complet (30/35 <sup>ème</sup> ) Temps complet	Délib n°2021-210 du 22 novembre 2021 <b>Postes à 2h :</b> 5 sur Délib n° 2022-267 du 29 mars 2022 3 sur Délib n°2022-338 du 30 novembre 2022 <b>Postes à 35h :</b> 5 sur Délib n° 2022-308 du 29 juin 2022 3 sur Délib n°2022-338 du 30 novembre 2022 2 sur Délib n°2023-475 du 18 décembre 2023 <b>Les postes à 5h, 10h, 15h et 20h :</b> Délib. n° 2022-308 du 29 juin 2022 <b>Les postes à 25h et 30h :</b> Délib. n° 2023-475 du 18





Conseil Municipal du 7 avril 2026

												décembre 2023
<b>Culturelle</b>	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Régisseur	B	1					Temps non complet (8/35 <sup>ème</sup> )			Délib n°2021-210 du 22 novembre 2021
<b>Conservatoire</b>	Cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique	Enseignant de musique au conservatoire	B	1					Temps non complet (1/20 <sup>ème</sup> )			Délib n°2022-267 du 29 mars 2022
<b>Ressources humaines</b>	Rédacteur	Renfort dans les services	B	2					Temps complet			<b>1 poste</b> Délib n°2021-210 du 22 novembre 2021
	Cadre d'emploi des adjoints administratifs	Renfort dans les services	C	2					Temps non complet (17,5/35 <sup>ème</sup> )			<b>1 poste</b> Délib n°2026-34 du 7 avril 2026
	Cadre d'emploi des adjoints techniques	Renfort dans les services	C	2				3	Temps complet			Délib n°2021-210 du 22 novembre 2021
<b>Direction Générale des services</b>	Adjoint technique	Renfort	C	1				2	Temps non complet (17,5/35 <sup>ème</sup> )			Délib n°2021-210 du 22 novembre 2021
									Temps complet			Délib n°2021-210 du 22 novembre 2021
									Temps non complet (10/35 <sup>ème</sup> )			Délib n°2021-210 du 22 novembre 2021

**ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE (JUIN A SEPTEMBRE INCLUS)**

5 / 6

HOTEL de VILLE – 71 rue Charles Beauhaire B.P.74. 45142 SAINT JEAN DE LA RUEILLE CEDEX  
 TEL. 02 38 79 33 00 E. MAIL : cabinet.maire@ville-saintjeandelaruelle.fr

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le 10/04/2026

ID : 045-214502858-20260407-DELIB2026\_34-DE





Conseil Municipal du 7 avril 2026

GRADE	EMPLOI	CAT.	NOMBRE DE POSTES OUVERT	TEMPS DE TRAVAIL	REMUNERATION	REFERENCE DELIBERATION
BESOINS DANS LES SERVICES DANS LE CADRE D'ACCROISSEMENT SAISONNIER	Adjoint technique	C	25	Temps complet		17 postes : Délib. n°2022-267 du 29 mars 2022 8 postes : Délib. 2022-308 du 29 juin 2022
	Agent responsable au municipal	C	1	Temps complet	En fonction du niveau	1 poste : Délib. n°2022-267 du 29 mars 2022
	MNS / surveillant de baignade	B	4	Temps complet	diplôme et de l'expérience professionnelle.	3 postes : Délib. n°2022-267 du 29 mars 2022 1 poste : Délib. 2022-308 du 29 juin 2022
	Agent de maîtrise					
Educateur des APS						

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le 10/04/2026

ID : 045-214502858-20260407-DELIB2026\_34-DE

